

APPEL AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE

Réunis à Nouméa le 7 juin 2019, les secrétaires généraux des Unions FORCE OUVRIERE de Wallis et Futuna, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie Française exigent que les engagements du gouvernement pour la création d'un véritable régime alternatif à l'Indemnité Temporaire de Retraite (ITR) pris dans le relevé de conclusions du 21 novembre 2008 signé entre ce dernier et les représentants des personnels soient tenus et que les mesures nécessaires pour y parvenir soient prises sans délai.

Le groupe de travail créé par le gouvernement en vue de la mise en place de ce dispositif de retraite complémentaire pour les fonctionnaires servant outre-mer doit se réunir rapidement dans sa composition initiale (élus, représentants des personnels et représentants de l'administration) et les dispositions mentionnées dans le relevé de conclusions de 2008 doivent enfin être toutes respectées.

Dans un premier temps et dans l'attente de la mise en place du groupe de travail et des mesures qui s'en suivront, il convient d'adopter immédiatement deux dispositions :

- le gel du plafond de l'ITR à 8000 euros par an.
- supprimer la disposition consistant à ne rétablir le versement de l'ITR que le 1er jour du 4ème mois suivant le retour du pensionné s'il dépasse le délai d'absence autorisé.

La pension de retraite servie aux anciens serviteurs de l'Etat doit leur permettre de vivre dignement en leur maintenant un niveau de vie décent dans des territoires où la cherté de vie est une réalité économique indiscutable et qui pèse lourd sur le budget des ménages.

La disparition totale de l'ITR est prévue le 1er janvier 2028 et sans la mise en place d'une retraite complémentaire, c'est tout un pan de la fonction publique d'Etat avec ses retraités qui va connaître la paupérisation.

Les signataires de ce texte rappelle que FORCE OUVRIERE est le premier syndicat dans la fonction publique d'Etat et il met en garde le Gouvernement de la République, s'il n'entend pas cet appel, sur les risques d'une explosion sociale et les conséquences que cela provoquerait et dont il serait le responsable.

Polynésie Française



Patrick GALENON

Nouvelle-Calédonie



Firmin TRUJILLO

Wallis et Futuna



Christian VVAMEI